


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 12 Mai 2020</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: right; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 05/06/2020 Reçu en préfecture le 05/06/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200512-CC_77_2020-DE </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 26 Suppléant : 0 Absents : 5 Pouvoirs : 6 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 77/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le douze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni à huit clos, à la salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 06 mai 2020</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Paulette LE NORMAND. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Madame Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Patrick FALCOZ donne son pouvoir à Paul RANNARD, André BOUCHET donne son pouvoir à Jean-Paul FORESTIER, Bruno PENASA donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Jean VIOLLET donne son pouvoir à Christian VERMELLE.</p> <p>Suppléant : /</p> <p>Absents : Estelita LACHENAL, Christine VIONNET, Grégoire LAFAVERGES, Pascal COULLOUX, Stéphane BRUN.</p> <p>Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : BÂTIMENTS – Tarifs de location – Salle annexe du bâtiment omnisports de la Semine.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Considérant que les travaux concernant la salle annexe du bâtiment omnisports de la Semine sont terminés et que la CC Usse et Rhône dispose d'une nouvelle salle qui peut être mise à disposition des associations.

Considérant que cette salle peut être utilisée dès la fin de l'état d'urgence sanitaire.


Le Président propose au Conseil communautaire des tarifs de locations de la salle annexe. Il propose que les tarifs soient fixés ainsi :

- Demi-journée : 50 €,
- Journée : 100 €,
- Soirée : 50 €.

Il propose d'exiger un chèque de caution d'un montant de 300 €.

Le Président précise que les tarifs seront revus dès lors que la salle sera équipée en matériels de cuisine.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 05/06/2020
Reçu en préfecture le 05/06/2020
Affiché le 
ID : 074-200070852-20200512-CC_77_2020-DE

FIXE les tarifs de location de la salle annexe au bâtiment omnisports de la Semine à 50 € la demi-journée, 50 € la soirée et à 100 € la journée.

FIXE le montant de la caution à 300 €.

NOTIFIE cette délibération à la trésorerie de Frangy-Seysse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.